

Liste des diplômes pour obtenir l'équivalence du Certiphyto-NC3

Selon l'arrêté n° 2017-1059/GNC du 16 mai 17

Diplômes et titres de l'enseignement agricole délivrés par le ministère chargé de l'agriculture

- Certificat de distributeurs et applicateurs de produits phytopharmaceutiques à usage agricole (DAPA)
- Certificat individuel pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », catégorie « Décideur en exploitation agricole »
- Attestation d'obtention de l'unité capitalisable d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) de niveau V « Utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole en Nouvelle-Calédonie »

Brevet professionnel Agricole, diplôme de niveau V, dans l'option suivante :

- Travaux des productions horticoles, avec UCARE « Utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole en Nouvelle-Calédonie »

Brevet professionnel, diplôme de niveau IV, dans les options suivantes :

- Agroéquipement
- Productions horticoles
- Responsable d'entreprise agricole
- Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels
- Responsable d'atelier de productions horticoles
- Responsable de chantiers forestiers
- Travaux forestiers
- Travaux paysagers
- Aménagements paysagers

Baccalauréat professionnel, diplôme de niveau IV, dans les options suivantes :

- Agroéquipement
- Aménagements paysagers
- Conduite et gestion de l'entreprise agricole
- Forêt
- Gestion et conduite de chantiers forestiers
- Productions horticoles
- Travaux paysagers

Baccalauréat technologique, diplôme de niveau IV, dans les options suivantes :

- Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement
- Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

Brevet de technicien supérieur agricole, diplôme de niveau III, dans les options suivantes :

- Agronomie : productions végétales
- Aménagements paysagers
- Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
- Développement de l'agriculture des régions chaudes
- Génie des équipements agricoles
- Gestion et maîtrise de l'eau, spécialité « maîtrise de l'eau en agriculture et aménagement »
- Gestion forestière
- Production horticole

Pour demander l'équivalence il faut que le diplôme ait moins de 5 ans.

Les demandes doivent être adressées à la DAFE.

Liste des diplômes pour obtenir l'équivalence du Certiphyto-NC3

Selon l'arrêté n° 2017-1059/GNC du 16 mai 17

- Productions animales
- Technico-commercial, spécialité « agrofournitures »
- Technico-commercial, spécialité « végétaux d'ornement »
- Technologies végétales, spécialité « agronomie et systèmes de culture »
- Technologie végétales, spécialité « amélioration des plantes et technologie des semences »
- Technologies végétales, spécialité « protection des cultures » x Viticulture-œnologie

Certificat de spécialisation dans l'option suivante :

- Complément d'un diplôme de niveau IV
- Conduite de production en agriculture biologique et commercialisation

Certificat de capacité technique agricole et rurale, niveau IV

- Technicien productions agricoles et services associés
- Technicien forestier

Titres d'ingénieurs délivrés par les écoles suivantes

- Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro)
- Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon)
- Ecole d'ingénieurs de Purpan
- Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux
- Ecole nationale de génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
- Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse
- Ecole supérieure nationale d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy
- Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles
- Ecole supérieure d'agriculture d'Angers
- Ecole supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture (Rouen)
- Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup)
- Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)
- Institut supérieur technique d'Outre-mer (spécialité « protection des cultures »)
- Institut polytechnique LaSalle Beauvais
- Viticulture-œnologie
- Institut supérieur d'agriculture de Lille
- Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest)

Diplômes délivrés par les universités

- Diplôme universitaire de technologie de biologie appliquée, option « agronomie », niveau III
- Licence professionnelle, niveau II (spécialité) :
 - o Agronomie
 - o Aménagement du paysage
 - o Productions animales
 - o Productions végétales
 - o Commerce, management et distribution des produits agricoles, horticoles »

Pour demander l'équivalence il faut que le diplôme ait moins de 5 ans.

Les demandes doivent être adressées à la DAFE.